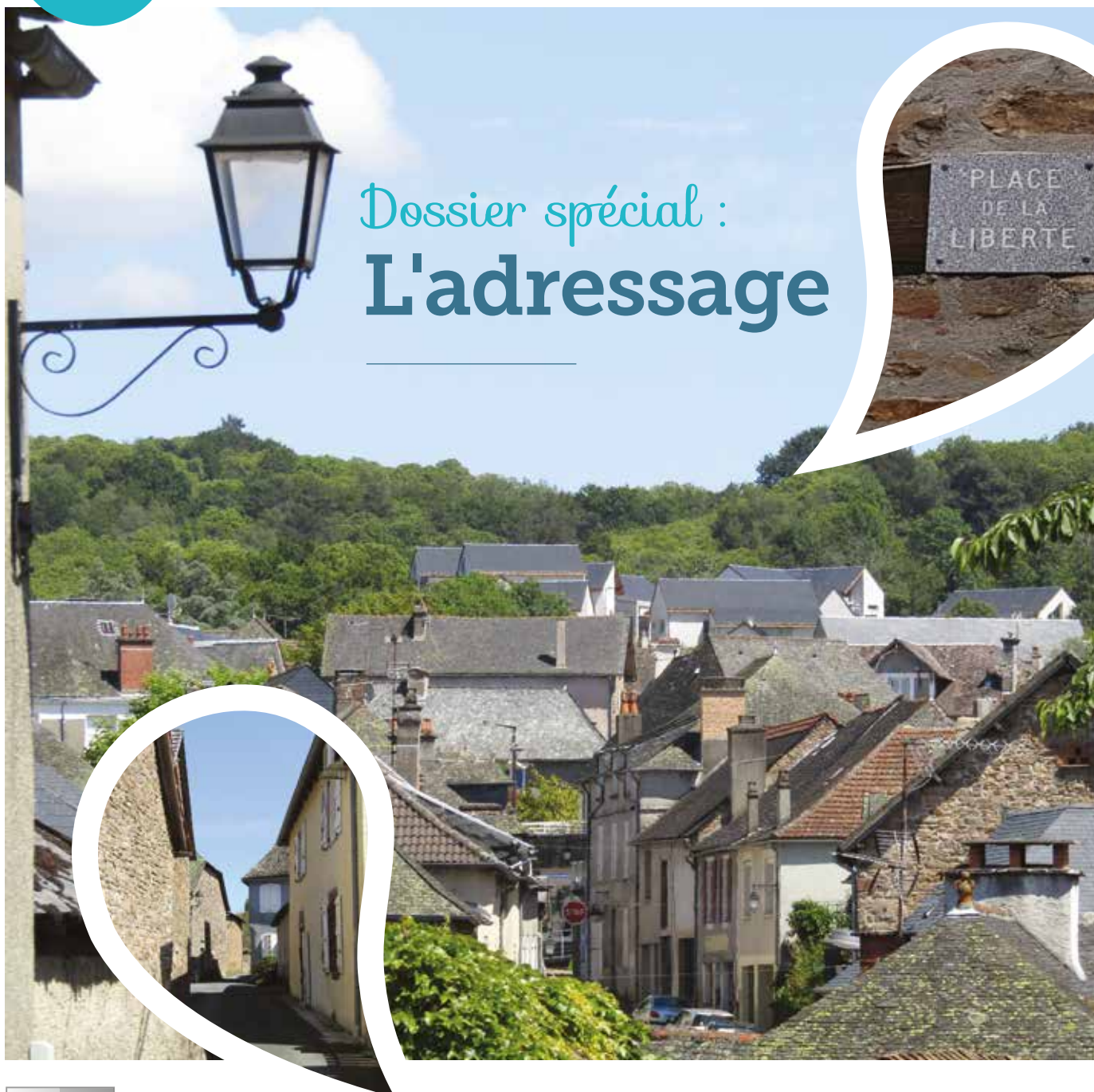


la clé des champs

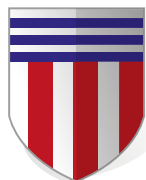
LE JOURNAL MUNICIPAL DE BEYNAT

n°26

JUILLET 2019



Dossier spécial :
L'adressage



Beynat
- Corrèze -

P4

Finances et Budget

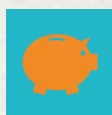
P7

Le jardin partagé

P19

Vie aux villages

sommaire



P4
FINANCES ET BUDGET



P7
LE JARDIN PARTAGÉ



P9
L'ADRESSAGE



P19
VIE AUX VILLAGES



P22
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



Beynat à l'heure estivale !

Avec les plaisirs de la belle saison, voici le 26^{ème} numéro de notre journal municipal.

Pour commencer, rendez-vous dans la rubrique budget où nous vous présentons le compte administratif 2018 ainsi que le budget 2019 très récemment voté.

Cette année encore sont programmés des investissements essentiels pour l'attractivité et l'avenir de notre commune. La salle multi activités sortira de terre cette année. Très attendue, elle permettra de conduire dans les meilleures conditions les activités sportives au sol et rendra au foyer rural sa destination première. Les opérations de construction de la non moins attendue résidence senior ne tarderont pas à être lancées : les aménagements de ses abords s'ajoutent au programme 2019 de voirie constituant l'investissement le plus important de l'année. Notons également l'acquisition en cours des locaux de l'ancienne halle près de l'église, préparant le transfert de notre bibliothèque en cœur de bourg ainsi que son développement au service de la culture au sein de nos espaces ruraux.

À ces programmes s'ajoutent la réalisation du nouveau local, zone du Peuch, où le service technique communal est désormais installé, ainsi que la tranche 2 du chantier d'adressage.

Laborieux, colossal, indispensable à la bonne desserte de notre territoire, le projet d'adressage a aussi permis de se remémorer l'histoire locale et les usages dont les origines se perdent souvent dans le passé. Ce chantier nous conduit également à saluer et honorer la mémoire de Beynatois illustres. Ce numéro de la Clé des Champs est en grande partie consacré à ces tranches de notre histoire et de nos coutumes. Nous vous en souhaitons bonne découverte sans oublier de vous inviter à venir goûter aux délices du jardin partagé au pied du presbytère.

Excellente saison estivale à vous tous !

Bien à vous,

Votre Maire,
Jean-Michel MONTEIL

Exercice 2018

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

À l'issue de l'exercice 2018, l'**excédent de fonctionnement de 251 272 €** vient s'ajouter à l'excédent antérieur reporté et non utilisé de 373 181 €.

En 2018, tout comme lors des années qui ont précédé, les finances communales ont été gérées **avec la plus grande rigueur**.



Le maire Jean-Michel Monteil entouré par son adjointe aux finances Christine Carbonneil et la secrétaire Josiane Mily.

BUDGET PRIMITIF 2018

Total recettes de fonctionnement :

1 776 593€

Dont excédent reporté ► **373 181€**

Total dépenses de fonctionnement :

1 776 593€

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Total recettes de fonctionnement :

1 845 249€

Total dépenses de fonctionnement

1 220 796€

BUDGET PRIMITIF 2019

Total recettes de fonctionnement :

1 684 912€

Dont excédent reporté ► **305 250€**

Total dépenses de fonctionnement

1 684 912€



Le Budget Primitif 2019

Contexte contrainte et rigueur ont présidé à l'élaboration du budget 2019 car, cette année encore, les contributions de l'État restent très contenues, notamment en ce qui concerne les subventions d'équipement.

TAUX COMMUNAL DES 3 TAXES

Taxe d'habitation	10.92%
Taxe foncière (bâti)	22.15%
Taxe foncière (non bâti)	104.85%

EN 2019, LE BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE DE BEYNAT S'ÉLÈVE À :

FONCTIONNEMENT 1 684 812€

INVESTISSEMENT 1 882 157€

SOIT UN TOTAL DE 3 566 969€

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE

Aux associations	39 145€
À la caisse des écoles	20 688€

1 074 714 € de dépenses d'investissement sont programmées cette année. Elles permettront d'achever certains travaux en cours, d'entretenir nos installations et notre voirie, mais également d'engager des projets structurants.

Ces investissements sont conduits sans augmentation des taux communaux des taxes.

Le budget primitif 2019 en fonctionnement

À L'ÉQUILIBRE À 1 684 812€

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019

Impôts et taxes, taux communaux inchangés 680 509 €

Dotations et subventions 425 844 €

Excédent de fonctionnement 2018 reporté 305 250 €

Produits des services et du domaine : électricité produite, ventes diverses, services à communes voisines, repas cantine, taxe ordures ménagères... 132 600 €

Revenus des immeubles 101 307 €

Produits exceptionnels : remboursements de sinistres, etc. 21 130 €

Autres produits : remboursement arrêt de travail 16 972 €

Amortissement de subventions 1 200 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

Charges de personnel : salaires, cotisations sur salaires et frais assimilés 597 334 €

Charges à caractère général : téléphone, eau, chauffage, carburant, entretien de la voirie, impôts et taxes, fournitures diverses... 483 113 €

Virement à la section d'investissement 367 234 €

Autres charges de gestion courante : subventions aux associations et à la Caisse des écoles, indemnités des élus... 107 303 €

Charges financières : intérêts des emprunts 65 880 €

Charges exceptionnelles 49 593 €

Amortissements 9 070 €

Dotations aux provisions : garantie d'emprunts 5 285 €





Travaux de surfacage place de la Poste.

Le budget primitif 2019 en investissement

À L'ÉQUILIBRE À 1 882 157€

Les principaux investissements 2019 se répartissent comme suit :

salle multi activités (327 626 €), travaux de voirie (251 741 €), aménagement des abords de la future résidence seniors (166 967 €), acquisitions foncières (97 900 €, dont bâtiment de la future bibliothèque), fin de l'aménagement du nouveau local technique de la zone du Peuch (77 920 €), divers travaux dans les bâtiments communaux (45 198 €), acquisition de matériel et de mobilier (34 010 €), finitions de la Halle (27 173 €) et du cimetière (5 000 €).

À cela s'ajoutent la 2^{ème} tranche de l'adressage, les aménagements du monument du Perrier et du dolmen ainsi que du jardin partagé.



Travaux du futur local technique à la zone du Peuch.

DÉPENSES

Dépenses d'équipement	1 067 014 €
Subventions d'équipement versées	7 700 €
Échéances d'emprunts	176 244 €
Opération d'ordre transfert entre sections	1 200 €
Restes à réaliser	435 200 €
Solde d'exécution reporté	194 799 €
TOTAL	1 882 157 €

RECETTES

Subventions d'investissement	142 859 €
Emprunts	641 457 €
FCTVA	50 096 €
Taxe d'aménagement	143 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	319 202 €
Dépôts et cautionnements reçus	1 700 €
Produits des cessions d'immobilisations	39 600 €
Total recettes réelles :	1 195 057 €
Virement de la section de fonctionnement	367 234 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 070 €
Total recettes d'ordre :	376 304 €
Reste à réaliser :	310 796 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 882 157 €

Le Jardin des possibles : Un projet social et solidaire

La mise en place d'un jardin partagé à Beynat est issue de la volonté de créer au cœur du bourg un espace cultivé et fleuri conçu et construit collectivement. L'idée validée et soutenue par la municipalité est fondée sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage.

Les moyens mis en œuvre au démarrage par la municipalité :

- La coordination du projet a été confiée à Hélène Monéger, spécialisée dans ce type d'action et qui a déjà fait ses preuves dans d'autres jardins partagés. Elle s'est chargée de la mise en place du projet notamment lors de la phase de consultation et de concertation. Aujourd'hui, elle anime, coordonne et facilite les contacts entre les jardiniers et les structures partenaires ainsi que les différents intervenants.
- La mise à disposition d'un terrain municipal d'environ 500 m² et la remise en état du garage
- La sécurisation et la mise aux normes, qui vont d'ailleurs se poursuivre par un cheminement pour personnes à mobilité réduite afin qu'elles puissent accéder à l'espace ombragé sous le magnolia.

L'émergence d'un groupe et création d'une association

Le démarchage en porte à porte des riverains et des partenaires potentiels, suivi d'une réunion publique ont abouti à la constitution d'une petite équipe. Celle-ci a participé assidûment à diverses réunions de concertation qui ont permis de déterminer clairement les objectifs. De là est née l'association « les jardiniers des possibles - Beynat » unique en son genre à Beynat puisqu'organisée en « collectif ». Chaque membre du bureau est responsable et les décisions sont prises ensemble.

La phase active débutée fin 2018 s'est intensifiée au cours du 1^{er} semestre

Différentes actions ont été menées par le biais de chantiers collectifs auxquels se sont parfois joints des intervenants extérieurs. C'est ainsi que le terrain a été préparé, le garage débarrassé, que le plan du jardin a



Construction d'une cabane en osier vivant.

été défini et que les premières plantations et constructions sont sorties de terre.

Les valeurs et le mode de fonctionnement

Le jardin partagé prône le respect des gens et de l'environnement. Il met en exergue les notions de partage et de démarche participative. Il se structure peu à peu et devient avec le temps un lieu privilégié et paisible pour profiter d'un moment de quiétude, se rencontrer, jardiner, parler, échanger, apprendre et transmettre. « Les jardiniers des possibles » œuvrent à la mise en place de cet écrin de verdure, espace public et donc ouvert à tous, à vocation pédagogique et selon des pratiques écologiques.

Pas de symétrie mais de l'harmonie, pas d'obligation mais de l'envie. Les outils sont nécessaires, mais l'intention bienveillante incarnée dans le travail de jardinage est indispensable.

Qu'est-ce qu'un jardin partagé ?

Non non, il ne s'agit pas d'un terrain parcellé pour que chaque individu locataire se débrouille avec son lopin de terre et y plante ses carottes.

Il s'agit bel et bien d'un projet social et solidaire, sous forme d'un espace ouvert à tous, avec des temps de jardinage et chantiers collectifs.

C'est un lieu de convivialité, de détente, qui s'adresse aux curieux, rêveurs, passionnés... Plus qu'un jardin, c'est votre jardin.



Les contraintes sont celles du temps : le temps qui passe et rythme les saisons, mais aussi la météo.

Pas de précipitation (mais de la pluie !!), ici on réapprend la patience, l'observation. On récupère, on transforme, on composte, on fabrique. On privilégie les échanges, l'écoute, la participation, le respect, la simplicité. Des valeurs « sûres », vraies et sincères, que partagent les jardiniers des possibles, qui avancent à leur rythme, avec conviction et détermination.

Depuis fin novembre, assiduité et efforts sont au rendez-vous tous les vendredis après-midi de 14 à 17h ainsi que lors de quelques journées spécifiques. Depuis le 3 juin, les chantiers ouverts ont également lieu les lundis matin de 8h à 11h.

À noter la précieuse implication du Beynatois et artisan paysagiste Sylvain Laforge qui participe activement au jardin, en concevant des plans, en prêtant du matériel, en faisant profiter les jardiniers de ses savoirs. Il est notamment le maître d'œuvre de la spirale aromatique.

Bilan et perspectives

Le premier bilan est positif avec des avancées en matière de jardinage, une réappropriation du jardin public par les Beynatois de plus en plus nombreux à fréquenter ce lieu. Les objectifs seront de poursuivre l'aménagement et l'entretien, mais aussi de développer selon les besoins : autres lieux, autres partenaires, autres membres...

Toutes les bonnes volontés et les petites mains sont les bienvenues pour faire vivre ce projet. Venez à la rencontre des jardiniers qui se feront un plaisir de vous faire visiter et/ou participer.

Contact : 06 75 87 95 44 ou jardiniersdespossibles@gmail.com



Construction de bacs de jardinage.



Accueil des élèves du dispositif ULIS.

Elèves et animatrice de l'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) du collège de Beynat :

« Convivial. » Sophie

« C'est un truc pour se reposer, s'amuser, et pour jardiner. » Robin

« Ça me fait plaisir de venir. » Aurélien

Un riverain :

« Je viens pour aider, ça m'occupe et ça me fait plaisir, et je rencontre des gens. » Jacques

Paroles de jardiniers

« Superbe aventure faite de partage de compétences, d'expériences et de belles rencontres. » Martine

« Nous semons la diversité nous récoltons le vivre ensemble. » Patrice

« Il pousse plus de choses dans un jardin que n'en sème le jardinier. » Bernard

« Comme l'a écrit Gaston Leroux dans le *Mystère de la chambre jaune*, le presbytère n'a rien perdu de son charme ni le jardin de son éclat. » Nicole



Un premier repas partagé.



Les chantiers rythment la vie du jardin.

DOSSIER SPÉCIAL :

Gros plan sur l'adressage

La municipalité de Beynat s'est engagée dans une démarche d'adressage. Celle-ci a pour but de nommer l'ensemble des voies de notre commune (rues, routes, places, chemins...) et de numéroté nos maisons. Une petite révolution dans nos habitudes de ruraux.

POURQUOI ?

Cela est devenu indispensable :

- Non seulement pour permettre le déploiement de la fibre, porté par le Conseil départemental.
- Mais aussi pour faciliter et accélérer l'accès aux soins (médecins, infirmières, secours d'urgence) et les services à domicile (service des eaux, téléphone, électricité, gaz...).
- Faciliter la circulation et les déplacements (GPS, smartphone...).
- Faciliter et simplifier les livraisons à domicile de commandes effectuées par correspondance, internet ou autre.

UNE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

Cette démarche s'est faite en concertation étroite avec la population de la commune :

- Elle a été le thème presque exclusif des « réunions de villages » de mars 2018 (Beynat, Espagnagol, le Paradis et Miel).
- De même à l'assemblée communale de novembre 2018, à Beynat.
- Un nombre important d'entre vous a pu émettre leurs idées dans ces occasions, mais aussi par le biais d'une urne mise à disposition à la mairie ou encore individuellement par courrier ou par l'intermédiaire de vos élus.
- Collectivement aussi, comme l'a fait le foyer d'Espagnagol : ses propositions réfléchies au sein d'un groupe de travail et adressées à la Municipalité ont été dans l'ensemble retenues.



- Nous avons même organisé un mini-referendum concernant le village de Miel qui avait la particularité d'avoir déjà un système d'adressage mis en place depuis longtemps par les propriétaires du lotissement. Nous y reviendrons.

Ce travail d'adressage a par ailleurs été réalisé en coopération avec les communes d'Albignac, Lanteuil, Lostanges, Mémoire, Palazinges, le Pescher et Sérilhac. Les 8 territoires concernés ont adopté dans l'ensemble des règles communes.

LES GRANDS PRINCIPES QUI NOUS ONT GUIDÉ

1. Nous avons souhaité garder dans le libellé de nos adresses le nom de nos villages et lieux-dits. Ils font partie de notre patrimoine, nous y sommes particulièrement attachés.

Exemple :

Arnaud Reynier
Espagnagol
880 route François Marty
19190 Beynat

2. Pour désigner une voie, nous avons systématiquement éliminé tout choix d'un nom de village situé sur cette voie.

Il n'y aura donc pas de route d'Espagnagol passant par Espagnagol (nous

verrons plus loin qu'elle s'appellera route François Marty).

Par contre, la « route d'Eyzat » (haut ou bas) ou la « route du Bois-du-rieux » seront validées : pour la première, le lieu-dit est un cul-de-sac, pour la seconde, la route ne comporte sur son trajet aucun autre village ou lieu-dit.

3. Nous avons veillé à écarter tout risque de confusion ou d'erreur tenant en particulier au code postal 19190.

- Exemple : « route de Beaulieu », souvent utilisée officieusement pour désigner celle qui va du bourg à La Graffouillère ne sera pas retenue car il existe déjà officiellement à Lanteuil une « route de Beaulieu ». Or, Beynat et Lanteuil ont le même code postal : 19190. Ce sera donc la « route du château de Sabeau ». De plus, dans cet exemple, la « route de Beaulieu » de Lanteuil et celle de Beynat ne sont pas dans la continuité, entraînant un risque d'erreur supplémentaire.

- De même, « route d'Espont » sera préférée à « route d'Aubazine », habituellement nommée pour désigner la voie allant du bas de notre cimetière vers Aubazine, de telle sorte que 2 noms de commune en 19190 ne figurent pas sur la même adresse.



4. La numérotation des habitations se fait de façon métrique.

La numérotation dite « continue » n'a pas été retenue. C'est celle dont on a le plus l'habitude, celle de nos villes : 1 - 3 - 5 etc. du côté impair, 2 - 4 - 6 etc. côté pair. Cette numérotation n'a pas sa place en milieu rural, où il peut y avoir entre deux habitations des distances non négligeables, où peuvent s'insérer plusieurs bâtiments dans le futur.

Seule est cohérente la numérotation dite « métrique » :

- Les numéros attribués à chaque maison le sont en fonction de la distance entre le panneau de la rue et la maison,

- Sachant :

- d'une part, que le début de la numérotation, à partir du panneau de rue, se fait du côté de la voie la plus proche de la mairie,
- et d'autre part, que les numéros pairs désignent une habitation à droite et impairs à gauche.

Exemple : vous habitez sur la « Route du château de Sabeau » ; la route sera numérotée à partir du panneau nommant la rue, situé après la place du Souvenir, c'est-à-dire la partie de cette route la plus proche de la mairie. Ainsi, si votre maison est située sur cette « route du château de Sabeau » à 1km500 du panneau : vous serez numéroté au « 1500, route du château de Sabeau », si votre maison est à droite et « 1499 ou 1501 » si elle est à gauche. Bien sûr, l'inconvénient est évident : des numéros de maisons à 3 ou 4 chiffres. Nous nous y habituerons ! Mais les avantages sont bien plus considérables. Ainsi :

- Le transporteur qui vous livre un colis ou le médecin qui vient dans la nuit sans connaître notre commune feront à partir du panneau de rue, pour reprendre l'exemple précédent, 1,5 km pour trouver immédiatement où vous habitez !

- De même, vous habitez au « 1500, route du château de Sabeau » et la maison la plus proche de la vôtre se trouve au 1850 : imaginons qu'entre ces 2 maisons s'en construisent 5 de plus dans le futur, il sera extrêmement facile de les numéroté, ce qui n'aurait pas pu se faire avec la numérotation continue.

5. Un autre principe que nous avons validé à Beynat est celui du « panneau fléché ».

Ceci afin d'éviter de multiplier le nommage de petites rues : en cas de maisons situées en petites impasses,

tout près d'une voie bien déterminée, nous avons introduit le système du « panneau fléché ».



Sur ce panneau, situé en début d'impasse et comportant une flèche indiquant le sens de la voie, sont indiqués 2 numéros : le numéro de la 1^{ère} maison et celui de la dernière. Bien entendu et quel que soit le nombre de maisons concernées, chacune d'entre elles sera pourvue d'un numéro appliqué sur la façade ou le portail.

6. Le choix des noms de rue

A. Les principes

• Nous avons tenu compte autant que possible de vos remarques et de vos souhaits

• Nous avons fait le choix de ne pas modifier les rues qui avaient été nommées par le passé :

• C'est ainsi que vous retrouverez : la rue Jean Moulin (petite modification, d'avenue elle devient rue), la rue Émile Charlot, les places Saint-Pierre Dumoulin-Borie, de la Liberté, du Souvenir, du Marché, la rue des lucioles, la rue de la châtaigne, la rue des médaillés militaires (elle passe devant la nouvelle gendarmerie et va à la caserne des pompiers) et l'allée du four à Espagnagol.



La plaque du Souvenir

• Une exception cependant : la rue du 19 mars 1962 disparaît, comme avait disparu en son temps la place du 8 mai 45. Nous avons créé à l'époque la « place du Souvenir » (où se trouve notre Monument aux morts) et installé

une « plaque du Souvenir » sur un pilier du mur de celle-ci pour justement que l'on se souvienne de l'ensemble des guerres et conflits armés du XX^e siècle dans lesquels la France fut engagée et où bien des Beynatois perdirent leur vie.

• Le choix des noms de rue s'appuie sur les 6 thèmes suivants :

Les noms d'« évidence », les personnalités locales, l'Histoire et le Patrimoine, les lieux figurant sur les cadastres ou de dénomination ancienne ou tirés de l'occitan, la géographie, la nature, les dénominations « clin d'œil ».

B. Voyons tout cela en détail :

LES NOMS DE RUE D'« ÉVIDENCE » :

- Les édifices publics ou lieux touristiques : « rue des écoles », « de la mairie », « place de la Poste », « allée du stade », « route du lac » et celle « de l'étang » (cette dernière choisie par les riverains : elle va du pont de la Pierre jusqu'à la route d'Argentat et emprunte le trajet qui menait aux abords de l'étang de « Miers » et de l'ancienne plage avant qu'il ne devienne le lac de Miel.

- Les routes donnant une direction « évidente » : « route de Brive », « d'Argentat », « de Meyssac ».

- Ou encore les voies comportant un nom de village ou lieu-dit : elles sont nombreuses : citons par exemple la « route de Eyzat haut » ou « la route d'Ausoir » : pour cette dernière, nous avons pris le parti de l'orthographe « Ausoir » comme le panneau actuel l'indique, sachant que son orthographe a varié tout au long du temps (« les ouals », « ésouals », « Eyzouard », « Auzoir » !).

LES PERSONNALITÉS :

Nous n'avons pas souhaité donner le nom de personnages historiques nationaux (Jean Moulin restera donc une exception), mais de personnalités locales. Nous les avons choisis pour des actions nettes et décisives, soit pour notre commune, soit pour la Patrie soit parce qu'ils sont représentatifs d'un de nos villages.

Six personnalités ont été retenues, dont 2 femmes : **Hortense Puyhaubert & Suzanne Issoulié**. Elles ont été les premières femmes de Beynat en 1945, à la Libération, à être élues au Conseil municipal lorsque pour la première fois en France, les femmes eurent le droit de vote (elles ont toutes deux occupé un poste d'adjoint au maire). À ce titre, elles méritent notre reconnaissance.

Hortense Puyhaubert (1897-1965)

Elle s'installe à Beynat comme sage-femme dans les années 1920. Pendant la guerre, elle mettra à l'abri une mère juive et sa fille, leur permettant d'échapper à la rafle du 2 avril 1944 par la division Brehmer à Beynat.

Suzanne Issoulié (1877-1955)

Elle est institutrice à Espagnagol puis à Beynat et sera directrice de l'école des filles de Beynat. Elle a composé en l'honneur des jeunes maquisards tombés en juillet 1944 au Perrier de Beynat, un long poème, lu chaque année lors de la commémoration de l'anniversaire de ce tragique épisode des années sombres.

Le père François Marty (1922-1944)

Né à Espagnagol, prêtre, il devient aumônier des prisons de Lyon où il va accomplir un immense travail au service des prisonniers et des œuvres sociales des prisons. Il entre dans la Résistance (mouvement « Combat » et réseau « Alliance »). Arrêté par la Gestapo en 1943, envoyé à Pforzheim

en Allemagne début 44, il sera abattu d'une balle dans la nuque le 30 novembre 1944. Les jardins du toit de la gare Perrache à Lyon portent son nom.

Michel Bernical (1905-1994)

Deux raisons majeures ont présidé au choix de ce Beynatois, pâtissier et épiciériste du bourg :

- Résistant de la 1^{re} heure, il fut président cantonal de l'« Armée secrète » (AS), une des 2 principales composantes de la Résistance en Corrèze avec les Francs-Tireurs Partisans (FTP)
- Élu maire de Beynat en 1965, il est l'artisan de la création du complexe touristique du lac de Miel, ce fleuron de notre commune.

Alphonse Chapoux (1922-1992)

Agriculteur et inséminateur, il s'investira pour sa commune, son canton et dans le monde agricole. Il sera conseiller général du canton de Beynat en 1988. Il semble tout naturel que les habitants d'Espagnagol aient souhaité donner à la route où est située sa maison familiale le nom de cette personnalité attachante et populaire, de cet homme au franc-parler, jovial et simple !

Pierre & Félix Dussol, le grand-père et le petit-fils.

Issus de la vieille famille Dussol installée à Fontourcy depuis le XVI^e siècle, ils ont tous deux été maires de Beynat au XIX^e siècle : Pierre, notaire à Beynat, l'a été sous Louis-Philippe de 1837 à 1848 tandis que Félix avocat à Brive, le fut sous la III^e République de 1882 à 1908, battant (à ce jour) le record de longévité d'un maire de Beynat. La route du village de Fontourcy portera les 2 noms.

- Notons que 2 personnalités locales avaient déjà donné leur nom : St Pierre Dumoulin-Borie, pour des raisons évidentes et Émile Charlot qui, au-delà du fait qu'il fût longtemps 1^{er} adjoint au maire, est surtout l'auteur, dans les années 1960, du premier ouvrage, digne de ce nom, consacré à Beynat.

- Entre parenthèses, il est également à noter que 3 personnalités avaient déjà donné leur nom mais à des bâtiments ou espace à Beynat : Pierre Dumery pour le foyer rural, Claude Duneton pour la halle et l'abbé Léon Pimond pour la maison du Cabas et la future résidence senior.

HISTOIRE ET PATRIMOINE.

« Route du château de Sabeau » pour évoquer le château de l'Ancien Régime des familles seigneuriales des Jouffre de Chabignac et des de Cosnac, « route de l'ancienne tour » à Tièbefond, tour que nos anciens ont connu, vestige d'un château médiéval, « chemin du château » pour désigner l'allée qui mène au petit château d'Espagnagol, « route de la Vicomté » du Planchat vers Lanteuil (depuis le XI^e siècle jusqu'en 1738, Beynat faisait en effet partie de la Vicomté de Turenne), « route du dolmen » qui va du moulin à papier vers la forêt de Palazinges, en passant par Fontourcy et près du dolmen de la « cabane aux fées », classé Monument Historique depuis 1910, « Route du Maquis » au Perrier, en hommage aux 5 Résistants tombés le 29 juillet 1944, « chemin des Templiers » et « route de la chapelle Saint-Jean » à Puy-de-noix, siège d'une Commanderie. Le « passage de Cadix » (derrière l'église) rappelle cette importante immigration des jeunes Beynatois à Cadix, au fin fond de l'Espagne, aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le « passage de la diligence » relie la route de Brive à la place du marché et évoque les diligences d'antan qui – selon certains – l'empruntaient.

Le patrimoine va donner : « route du vieux colombier » qui relie la route de Brive à celle de la « Vicomté » en passant par La Faurie, « impasse de



la croix » qui va du Parjadis au Mas, « Route de Chargeanie » pour garder en mémoire les carrières de leptynite rose qui ont fourni à Beynat les murs de nos maisons et les pavés de nos places (et de tant d'autres en France), « chemin du lavoir » à Beynat et de « la fontaine » au Parjadis. Sans oublier « la rue du cabas » pour célébrer l'emblème de Beynat.



Le vieux Colombier de la Faurie



La Croix du Parjadis

LES LIEUX FIGURANT SUR LES CADASTRES OU DE DÉNOMINATION ANCIENNE OU TIRÉS DE L'OCCITAN

« Chemin des chalibordes », « route des vignes », « de chantemerle », « chemin de la Soleille » à Beynat, « route du Prat naut » (le pré haut), de « l'Arial », « du Treuil » près d'Espagnagol et de La Saule, « route du Roc » entre le Planchat et le Faure, « route d'Espont » de Beynat vers Aubazine, la « route des champs » du Perrier à Cors ou encore « route du Bois-la-pique » et « chemin des champs Brivel » à

Tiebefond. À Brugeilles, la « route de la combarombelle » désigne le « courrombel » inscrit sur le cadastre : en réalité tous les Anciens de Brugeilles et de Fontourcy consultés, en présence d'occitanistes, affirment la première appellation. À La Borderie, Le « chemin du Manauchou » évoque le ruisseau tout proche (Manauchou signifie en « patois » un baquet servant à vendanger). Au village de Miel, se trouvent, en relation avec le cadastre, la « route des bussières » (endroit comportant du buis) et l'amusante « route des pieds brûlés » : en fait les « pieds brûlés » désignent le puy (hauteur, butte) incendié ; « podium » (désignant le puy en bas latin) s'étant progressivement, au fil des siècles, transformé en... « pieds » !

De même, en allant vers La Grafouillère, le « chemin de Fradasse » et l'« impasse de la Jacquarelle ».

LA GÉOGRAPHIE

La situation haute de la rue ou du village a donné « rue haute » à Groschamp et « les Hauts de Sabeau » au village du même nom. De même, la « route des Puys » de Fontourcy vers le Frustier et le Puy rond ou la « route des crêtes », de la Faurie vers la Croix de Charageat, en passant par le Parjadis et le Faure. La « route du Mont » grimpe de la route de Brive vers Montredont. Le « chemin des Sources » au Perrier, la « route de la Roanne » (vers le moulin de Sabeau et sa pisciculture), la « route du Lac » et le « chemin du Manouchou », déjà cités, pour l'eau, plan d'eau, ruisseaux et rivières.

LA NATURE

Nous n'avons pas souhaité donner des noms de fleurs, plantes, arbres ou oiseaux sauf s'ils ont une signification locale.

La « route des hêtres » qui traverse Puy-de-noix en est en partie bordée, de même pour la « route de la noyeraie » de la Faurie vers Montredont. La « route des Bruyères » qui passe à Brugeilles provient du nom de ce village qui signifie bruyères en « patois ». La présence de nombreux écurieux et lapins de garenne au village de Miel a donné l'« allée des écurieux » et le « chemin des Garennes ». La « route des vignes » à Beynat s'appuie sur le cadastre et la présence de nombreuses vignes au XIX^e siècle, avant le phylloxéra. Le « chemin de la Treille », à proximité, n'est qu'un pur clin d'œil ! Enfin, « la route du Seigle », de la route de Meyssac à Charageat, tire son nom de champs de seigle cultivés actuel-

lement à Charageat par les cabatiers pour la confection du Cabas.

LES DÉNOMINATIONS « CLIN D'ŒIL », APPORTANT UN PEU DE FANTAISIE...

- Le « chemin du Saint » qui amène au moulin de Cors, lieu de naissance de Pierre Dumoulin-Borie.
- Le « chemin des deux frères » au Perrier, en hommage aux 2 frères Charageat, poilus de 14-18, « morts pour la France ».
- Le « chemin des écoliers » à Montredont, demandé par les riverains pour désigner un sentier qui amenait jadis les jeunes écoliers à l'école de Lanteuil.
- L'« impasse du petit chemin » au Perrier ou « la route du hameau » à Chassencet, proposées par les habitants.
- L'« impasse de Miers » pour la route menant au lotissement de Peuchamiel, clin d'œil pour rappeler que des générations de Beynatois se sont baignées à « Miers », avant que le centre touristique ne lui redonne le nom de « Miel » inscrit sur le cadastre de 1836.

Quelques particularités...

Comme dit par ailleurs, le Village de Miel qui avait un adressage ancien mais non conforme aux règles vues plus haut a voté à près de 70 % pour revenir à un adressage cohérent et conforme à celui de l'ensemble de la commune.

De même, la numérotation actuelle de la « rue de la châtaigne » changera pour une numérotation métrique partant du haut de la rue vers le bourg.

La route de Meyssac qui théoriquement va du bourg vers le Planchat s'arrêtera aux Charabottes : en effet, toutes les maisons qui suivent sont sur la commune de Sérilhac, sauf une au Planchat (maison Chassencet à droite). C'est la commune de Sérilhac qui nomme cette partie de voie : « route du puy perdu ».

De même, trois maisons de Beynat se trouvent sur la route des Charabottes allant vers Lescurotte : cette route est nommée par Sérilhac (« route du château d'eau ») et les trois maisons auront des plaques avec des numéros fournies par Beynat. Idem pour une maison de Beynat isolée dans le village de la Tronche (commune d'Albignac).

En bref



Les couleurs choisies des plaques et panneaux : un fond beige avec lettres, listel et poteaux bordeaux. Le nom de « Beynat » figurera sur chacun des panneaux ; pratique pour se localiser hors du bourg.

Parmi les 10 entreprises consultées pour la réalisation des panneaux et des plaques, la société Signature a été retenue par notre

commune et les sept autres travaillant avec nous.

Le coût de l'adressage est pris en charge pour 50 % par le conseil départemental et pour 30 % par l'État. Restent à la charge de notre commune les 20 % restants.

Chaque habitant de notre commune recevra par la Poste en temps utile son adresse complète et officielle, avec toutes les indications pratiques s'y référant.

Les plaques numérotées à apposer sur vos maisons ou portails sont gratuitement fournies par la mairie. Vos nouvelles adresses officielles seront communiquées automatiquement, sans que vous ayez besoin de le faire, aux bases de

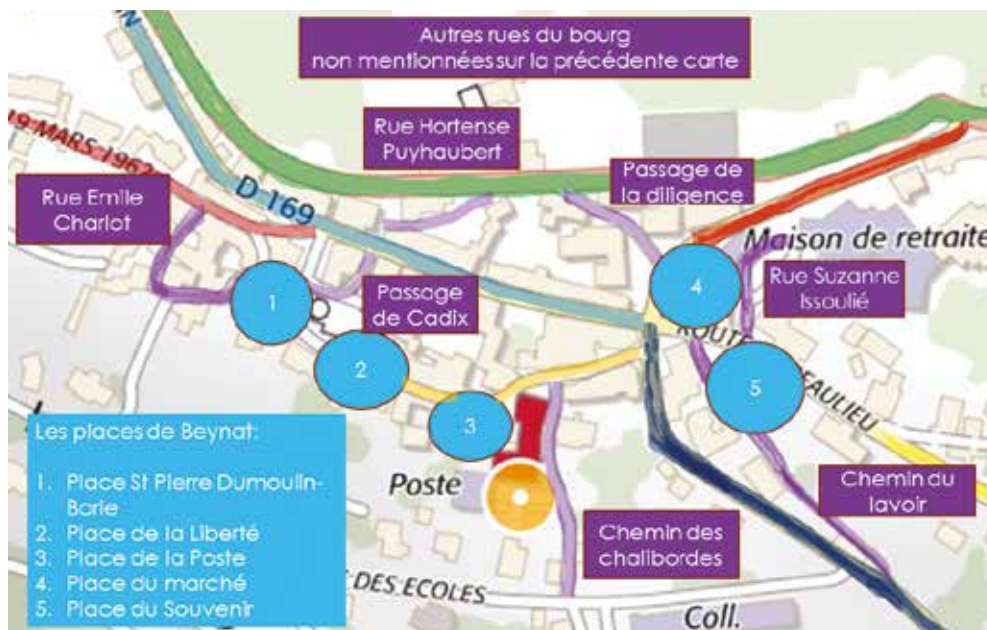
données du Cadastre, de la Poste, de l'IGN, des Impôts, des GPS.

Par contre, les nouvelles adresses devront être communiquées par vos soins à vos différents services, comme votre compagnie d'assurance, votre banque et autres opérateurs particuliers.

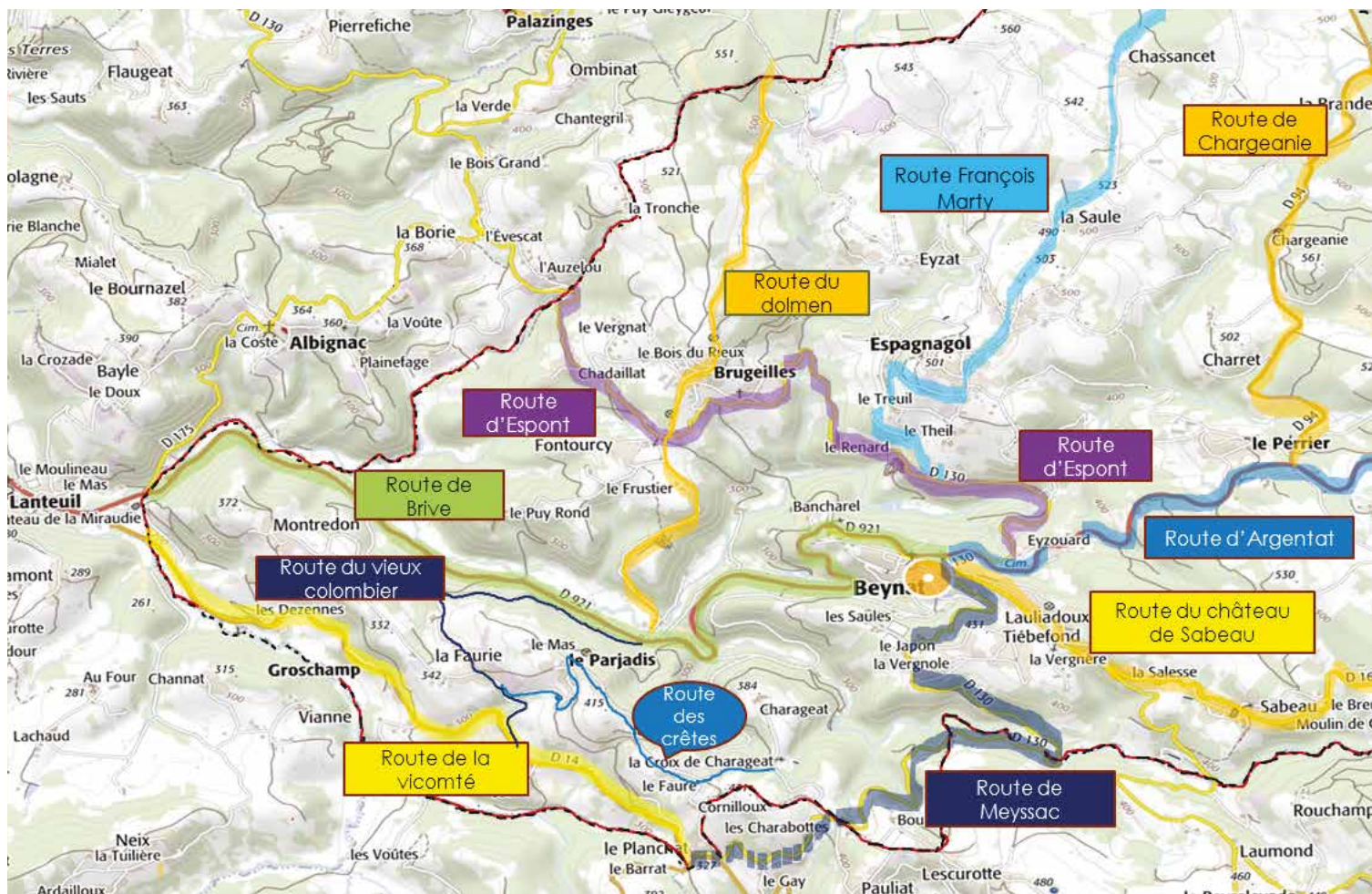
En ce qui concerne les cartes grises : changement à faire gratuit pour les véhicules immatriculés depuis 2009 avec un numéro « à vie ». Pour les anciens numéros, il sera nécessaire de changer les plaques d'immatriculation. (Pour information : il est prévu que les anciennes plaques devraient, de toute façon, disparaître au 1^{er} janvier 2021.)




Centre bourg : Focus 1



Centre bourg : Focus 2



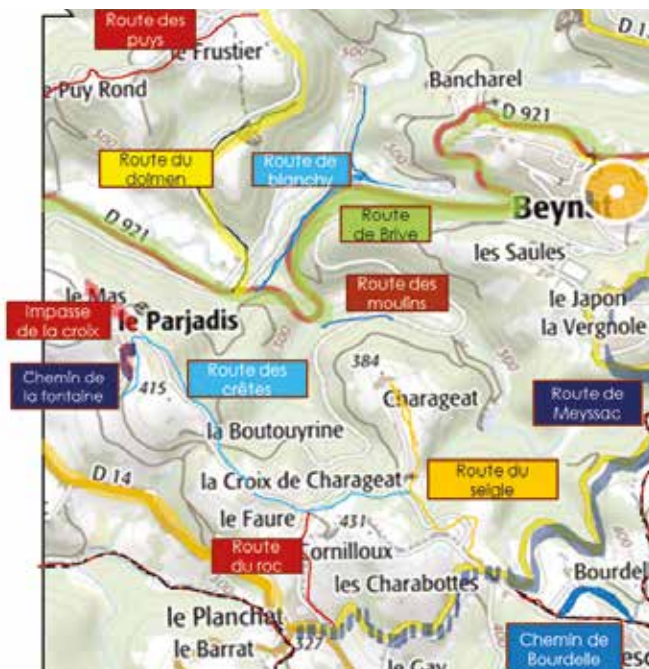
Légende :

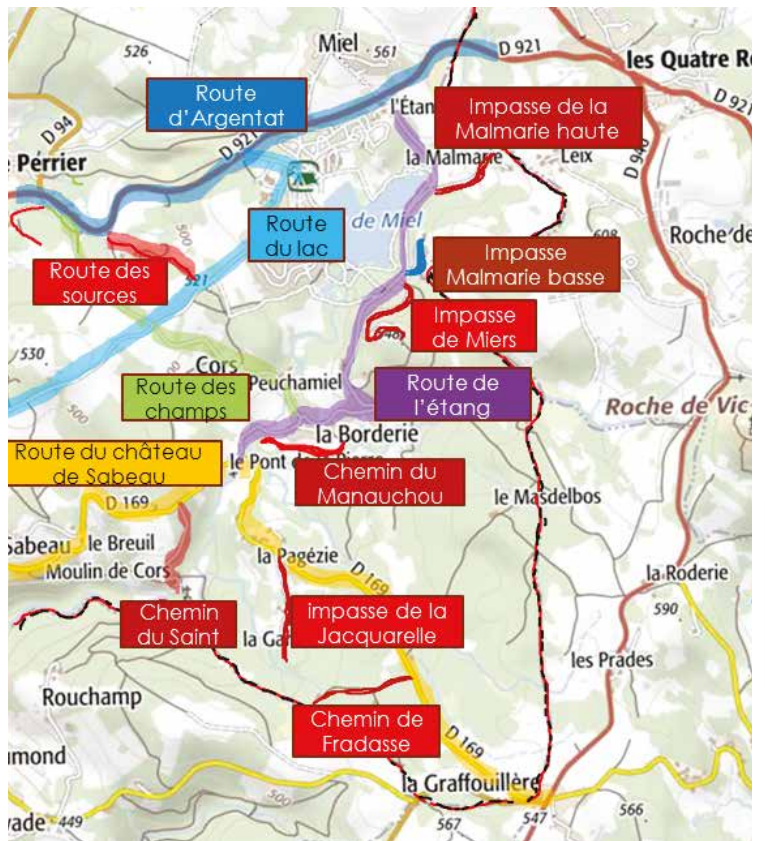
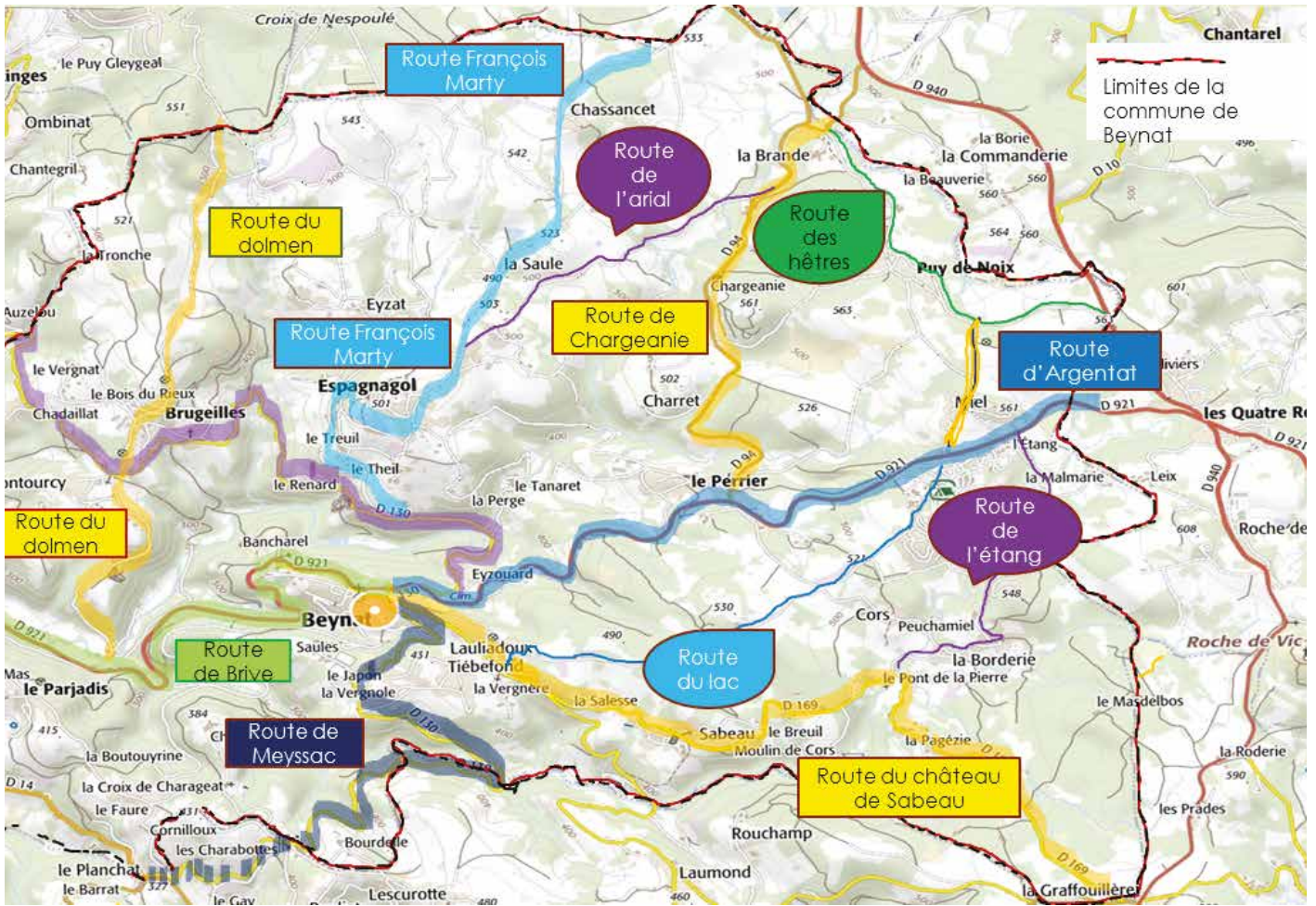
- sur les différentes cartes présentées, la couleur des rues et routes correspond à celle de l'étiquette porteuse du nom.
- les limites de la commune : 

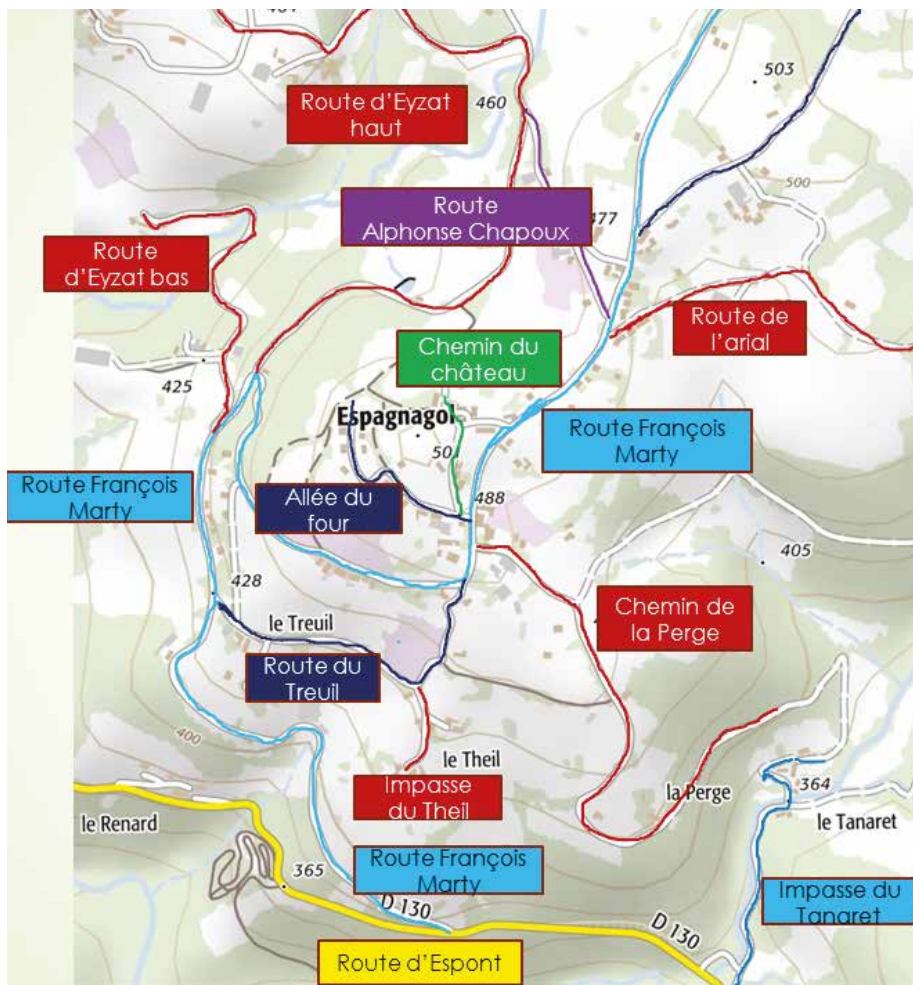
Les cartes du haut des 2 pages 14 et 15 représentent une vue d'ensemble des adresses du haut de la commune, de Lanteuil aux 4 routes d'Albussac (d'Ouest en Est).

Les cartes du bas des 2 pages 14 et 15 représentent une vue d'ensemble des adresses du bas de la commune, de Lanteuil à La Graffouillère (toujours d'Ouest en Est).

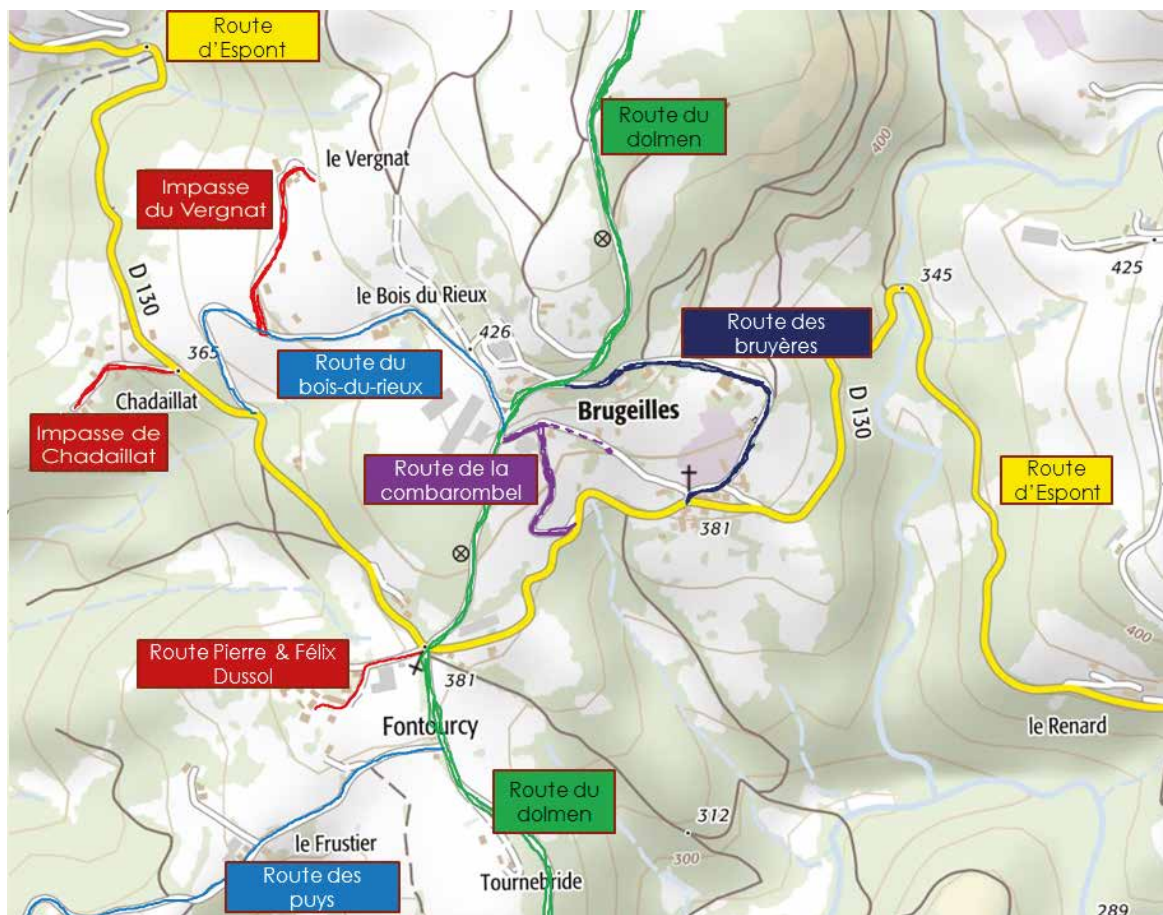
Quand nécessaire, la carte est complétée par un focus.



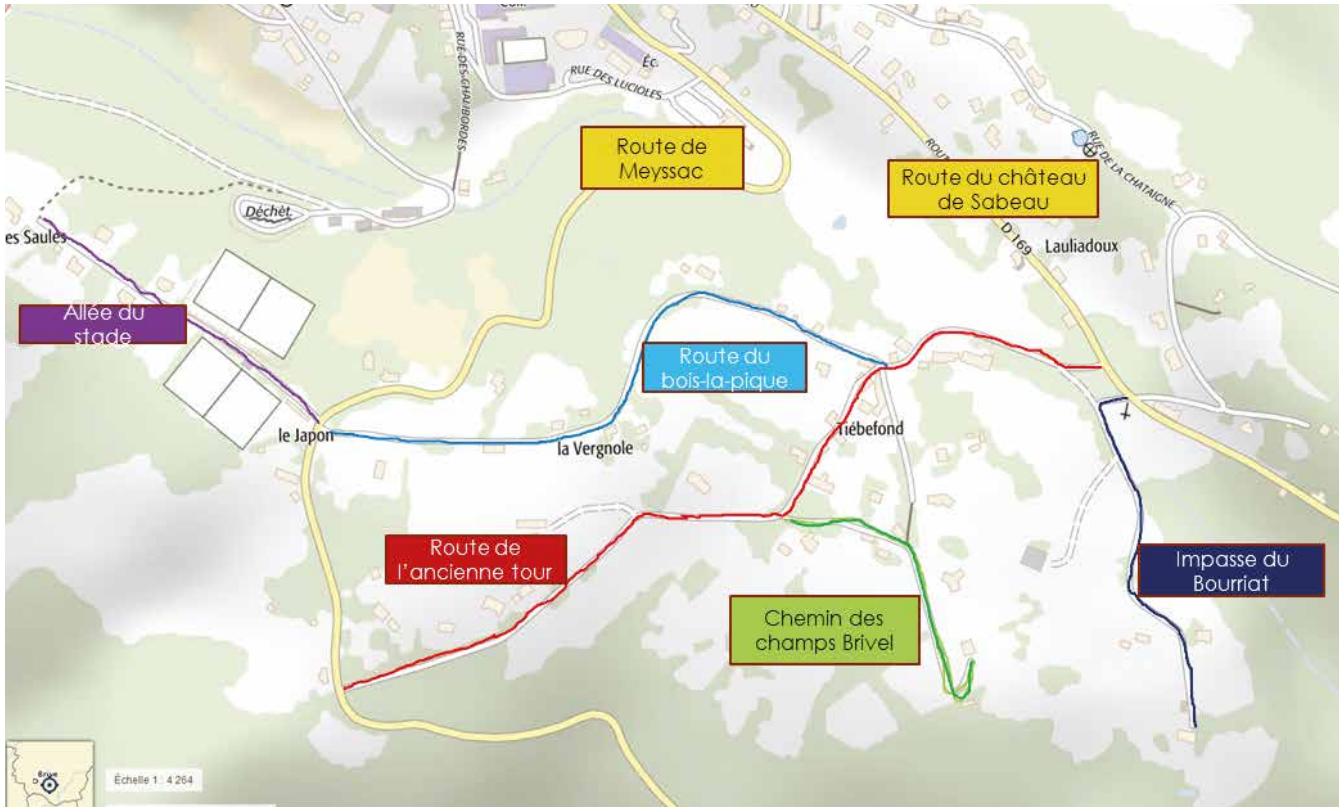




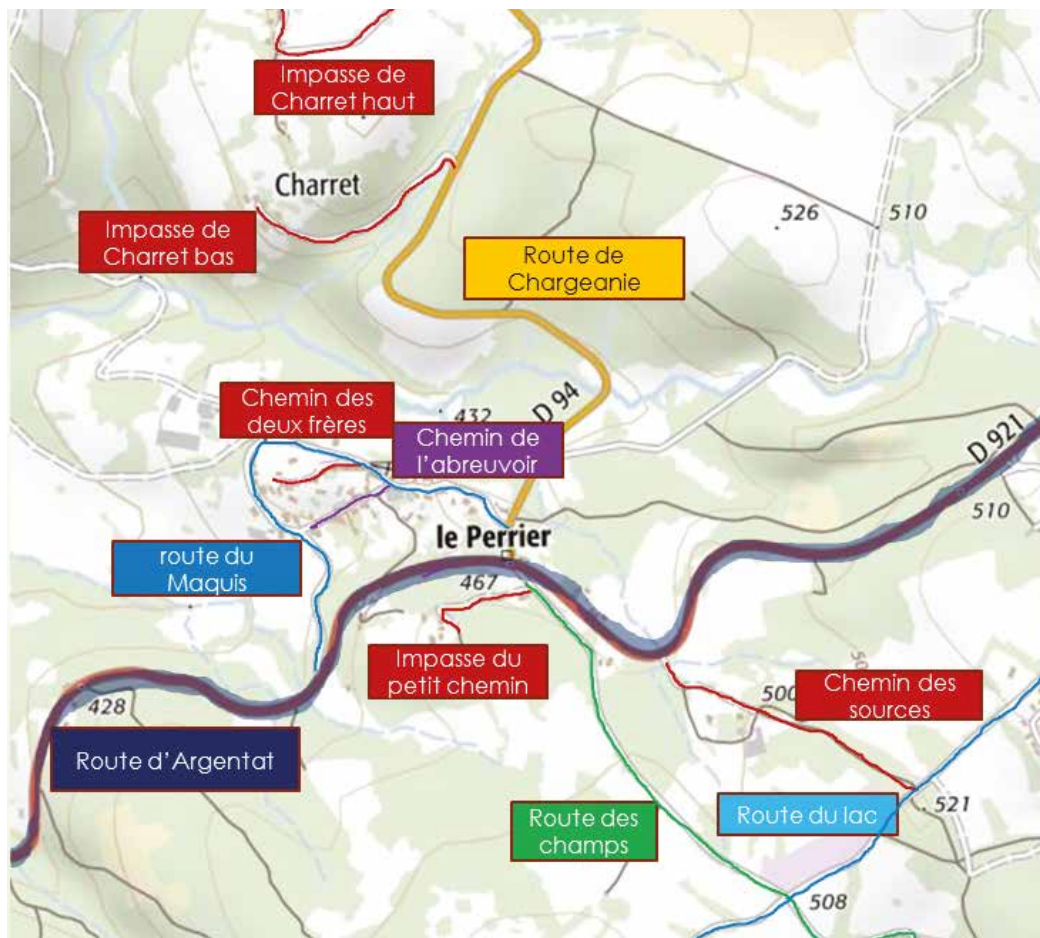
Focus sur Espagnagol



Focus sur Brugeilles et Fontourcy

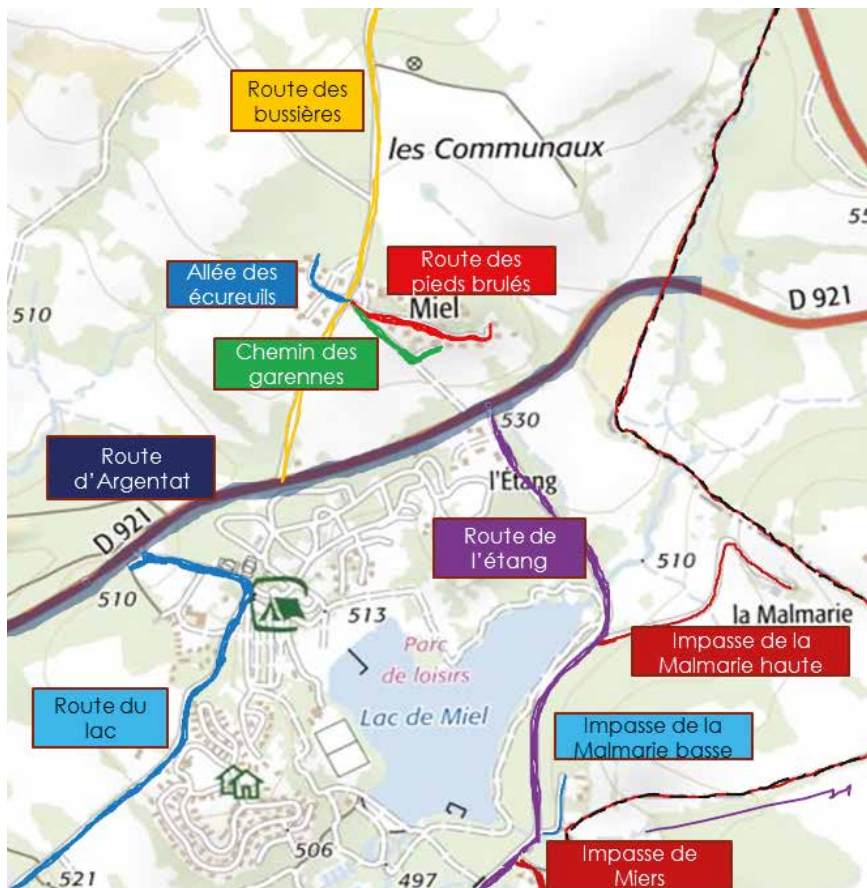


Focus sur Tiébfond

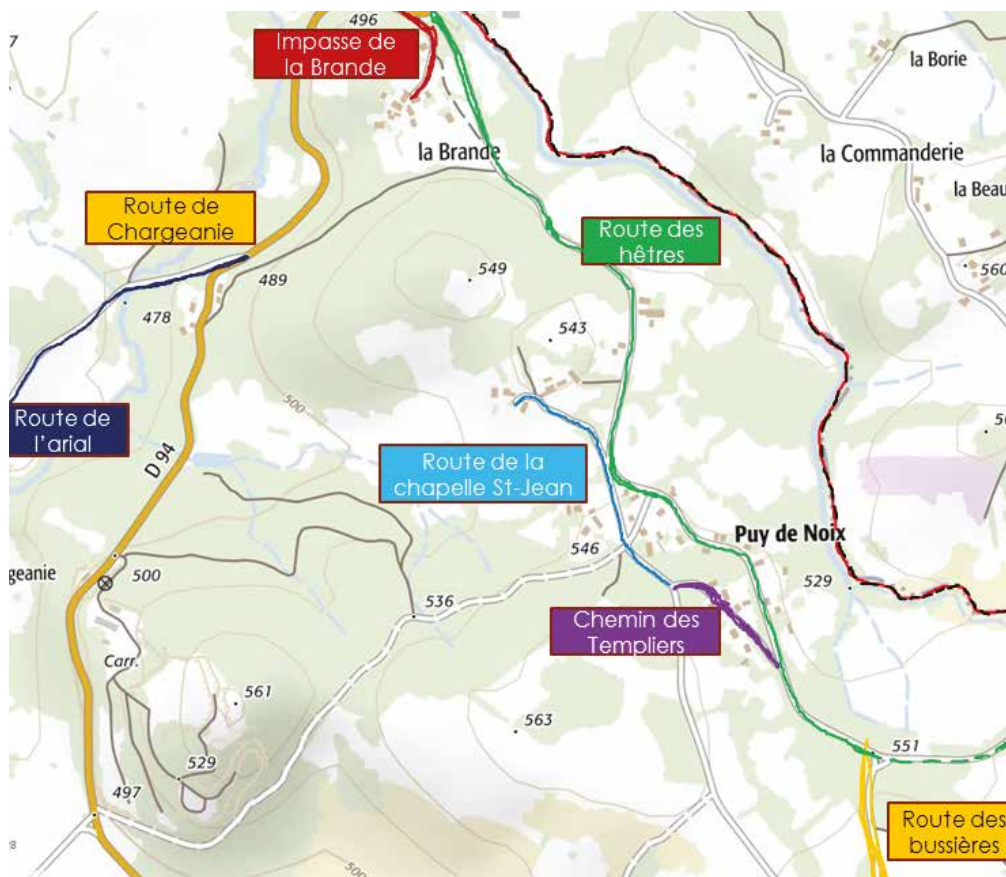


Focus sur le Perrier





Focus sur Miel



Focus sur Puy-de-Noix

Zoom sur la vie associative et villageoise

Un Trail des Châtaigniers de tous les records

Le dimanche 17 février a eu lieu à Beynat la 11^{ème} édition de la journée Sport Nature des Châtaigniers organisée par l'Union des Associations Sportives Beynatoises (UASB). 860 personnes étaient présentes (un record) pour ce qui est devenu un des rendez-vous sportifs les plus importants du début d'année en Corrèze.

Galvanisés par une météo favorable, 300 coureurs, 240 vététistes et 320 marcheurs se sont élancés sur les chemins du pays de Beynat sur des parcours pensés et parfaitement balisés par Sébastien Mas et Florian Vergne.

Sur le parcours du trail de 13 km, c'est le senior Laurent Jourdin qui s'impose en 1:02:40 devant le V1 Laurent Diot (1:05:24) et l'espoir Adrien Fradet (1:08:33). Chez les femmes, c'est la pensionnaire de l'AJ Auxerre Triathlon qui s'impose en 1:23:11 devant Arnélie Breuil (1:28:53) et Sylvie Colin (1:29:11).

Sur l'épreuve reine du 24 km l'incontournable Thierry Breuil, licencié au km 19 Branceilles, s'impose en 1:53:59.



Ça grimpe !

Avec cette victoire, l'enfant du pays a su effacer la déception de l'an passé où il avait abandonné sur blessure. À la seconde place, Samuel Thomas termine en 1:54:29, suivi à la troisième place par Régis Belhomme en 1:59:10 représentant lui aussi le club de Branceilles. Chez les femmes, c'est Héloïse Cavalier qui l'emporte en 2:37:11 devançant ainsi Josiane Godin en 2:44:10 et Jocelyne Peyrot en 2:48:15



Thierry Breuil en champion.

Après l'effort le réconfort avec un repas tartiflette qui a été servi à tous les concurrents et aux accompagnants. En totalité, ce sont près de 1 000 repas qui ont été confectionnés.

La municipalité félicite l'ensemble des bénévoles qui ont contribué au succès de cette édition historique en tous points. Rendez-vous le dimanche 23 février 2020 pour la 12^{ème} édition.

Des perspectives pour le développement de la bibliothèque

La bibliothèque actuellement située dans un local de la Maison du cabas va continuer son développement.

Après sa restructuration et la formation de ses bénévoles, la récente informatisation a facilité la relation avec les adhérents (prêts, retours, réservations, cotisations) en permettant par la saisie une meilleure visibilité des ouvrages proposés. La prochaine étape du développement devrait être maintenant le passage en bibliothèque relais de niveau 2. Cela permettra de disposer de nouveaux avantages avec notamment un plus grand nombre de livres prêtés par la BDP, mais aussi des CD et des DVD. Cependant, se pose la question de l'actuel local devenu trop exigu. C'est pourquoi la municipalité est en train d'acquiescer un local plus grand et plus adapté. Il s'agit de l'ancienne pharmacie située à côté du presbytère. La concrétisation de ce projet passera par la signature entre la mairie et la BDP d'une convention et par l'achat de matériel et d'équipement pouvant être financés à 80 % par la DRAC et le Conseil Départemental. Par ailleurs, le samedi 18 mai, l'association des amis de la bibliothèque a organisé avec succès la soirée Coquelicot. Celle-ci était précédée d'un concert de la chorale Cantabena. Près de 70 personnes ont assisté à la prestation réussie de la conteuse belge Sophie Clerfayt avec son spectacle « Auprès de mon âne je vivais heureux ».

En attendant, la bibliothèque est ouverte le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h. Renseignements : 06 71 98 93 70



Le futur local de la bibliothèque.

La beauté au cœur du Printemps des Poètes



Le rendez-vous de la poésie à Beynat.

Le vendredi 5 avril a eu lieu l'annonce du palmarès et la remise des prix du concours de poésie organisé par la municipalité dans le cadre du Printemps des Poètes.

Cette année, ce sont 31 participants de tous horizons, qui ont écrit sur le thème imposé : "la beauté". En vers ou en prose ils se sont laissés guidés par leurs inspirations, donnant lieu à des créations très personnelles chargées d'intensité et d'émotions.

Les auteurs, les membres du jury ainsi et des élus du conseil municipal étaient présents à cette cérémonie animée par Yann Lomenech, coordonnateur de l'opération. Le parrain de la manifestation Robert Birou était convié à participer à ce moment culturel toujours très apprécié. Écrivain, poète, homme de théâtre, l'ancien professeur de lettres s'est illustré par sa simplicité, son humilité et surtout son incroyable capacité à sublimer par la lecture des textes écrits par des participants n'ayant pas pu venir. L'auteur des "poésies imparfaites" s'est dit ravi d'avoir parrainé cette édition 2019. Une douzaine de collégiens en majorité ceux du dispositif ULIS ayant eux aussi participé au printemps des poètes, ont été mis à l'honneur et récompensés à l'occasion d'une cérémonie le 14 juin au jardin partagé.

Palmarès 2019

- 1^{ère} : Monique Renault (Noyer Bocage ; Calvados) - " Un art de vivre "
- 2^{ème} : Jocelyne Szymanek (Saint-Etienne au Mont ; Pas de Calais) - " La beauté "
- 3^{ème} : Fanny Bouyon (depuis l'Argentine) - " Je suis "



FESTIN D'AUTEURS

Le 5^{ème} salon du livre de cuisine Festin d'Auteurs aura lieu les 14 et 15 mars 2020. L'association organisatrice lance un appel à bénévoles et à toute personne pouvant héberger un auteur pendant la durée de la manifestation. Contact : Céline Lelièvre, 09 62 08 93 10 ou tc.lelievre@wanadoo.fr



UNE FOIRE AUX FLEURS SOUS LE SIGNE DES CONFRÉRIES

Le mercredi 1^{er} mai, l'association des commerçants et artisans de Beynat a organisé la foire aux fleurs et aux volailles. De nombreux exposants et un soleil radieux ont attiré une foule nombreuse. Ce jour là, la confrérie des gourmets de la châtaigne a organisé son 3^{ème} chapitre en présence de 8 confréries invitées, chacune ambassadrice d'un produit et d'un savoir-faire local. Ainsi en plus du fruit de l'arbre à pain, ont été mis à l'honneur le boudin noir de Sainte-Feyre, la pomme du Limousin, le vin de Domme, la pêche de Voutezac, les champignons de Brive, le vin de Laguenne, la noix du Périgord de Nailhac en pays de Hautefort et les farcidures et millassous de Sainte-Fortunade.

Après un petit-déjeuner d'accueil à l'EARL « la châtaigneraie » sur l'exploitation de Pascal Coste, les confrères ont profité d'une visite commentée d'une unité de triage et de pelage. Ils ont aussi bénéficié d'explications sur la préparation des châtaignes blanchies.

S'en est suivi un office religieux à l'église durant lequel l'abbé Risso a solennellement béni les produits représentés. Un cortège a défilé en musique au cœur de la foire. Après quoi, les convives ont rejoint le foyer afin de partager un repas ponctué par des discours et des séquences d'intronisations de nouveaux membres et chevaliers. Très active, la confrérie des gourmets de la châtaigne n'en finit plus d'étoffer ses rangs et se déplace régulièrement pour représenter la châtaigne et le marron du pays, notamment à Paris lors du salon de l'Agriculture.



Une fête votive "Festi' Beynat" très réussie

Le samedi 11 et le dimanche 12 mai, le bourg a vibré au rythme des animations de la fête votive.

Le samedi la descente de caisses à savons a rassemblé six concurrents. Un peu plus tard ce sont 47 coureurs dont une quinzaine d'enfants qui ont couru lors de la 4^{ème} édition des foulées beynatoises.

Cette année le parcours avait été modifié puisque les deux boucles habituelles ont été remplacées par trois rotations plus courtes au contact du public. En soirée, après un apéro avec la banda de Neuvic, 250 personnes ont participé au repas moules/frites et à la soirée disco. Le dimanche, une trentaine d'exposants étaient présents pour le vide grenier tandis que les attractions foraines ont rassemblé petits et grands.

En milieu d'après-midi trois chars fleuris ont défilé dans les rues : celui de l'accueil de loisirs, celui du foot et celui des conscrits. La banda de Neuvic et le groupe folklorique Lou Rossigno de Limouzi ont assuré l'animation musicale en déambulation ou sur les terrasses des cafés. Bravo à l'ensemble du comité des fêtes et aux bénévoles qui ont contribué aux succès de ce week-end de fête.



LE PALMARÈS DES FOULÉES BEYNATOISES

Classement général : 1^{er} : Quentin Talon : 19' 25" - 2^{ème} : Jacques Maurice (Esp) : 19' 32" - 3^{ème} : Grégory Hauguel (senior) : 20' 28"

Première minime et troisième féminine : Morgane Marcillaud (25^{ème}) en 28'05"

Premier cadet : Etienne Meyrignac (5^{ème}) en 21'41"

Premier junior : Antoine Reynal (11^{ème}) en 23' 17"

Première féminine et première senior : Virginie Laforge (22^{ème}) en 27'48"

Deuxième féminine : Manon Buffière (23^{ème}) en 27'53"

Premier senior (hors général) : Mickael Loudes (7^{ème}) en 22'04"

Premier V1 : Sébastien Carninade (4^{ème}) en 21'08"

Premier V2 : Didier Robert (6^{ème}) en 21'42"

Premier V3 : Francis Camart (13^{ème}) en 24'31"



Roger Trarieux : un centenaire à la maison de retraite

Le lundi 8 avril, le personnel de l'EHPAD "La châtaigneraie" a célébré les cent ans de Roger Trarieux, pensionnaire de l'établissement depuis 2015. Une cérémonie s'est déroulée dans la grande salle de vie en présence des membres de sa famille et des autres résidents. Avant qu'il ne souffle les bougies, l'animatrice Georgette Laumond a retracé les grandes lignes de la vie de ce nouveau centenaire apprécié de tous.

Tout savoir sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Alors que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) mis en place sous l'ancienne communauté de communes était jusque-là le document qui fixait les règles en la matière à Beynat, la communauté de communes Midi-Corrézien s'est récemment engagée dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette procédure vise à créer un document de référence cohérent à l'échelle de l'intercommunalité. Il permettra de doter d'un document d'urbanisme les communes du territoire qui n'en ont pas (18 sur 34) et de remplacer les différents documents en vigueur sur les autres (PLUi, PLU et cartes communales), documents qui resteront valables jusqu'à l'approbation définitive du nouveau PLUi. Ce dernier va permettre d'instituer des règles homogènes qui prendront en compte l'évolution législative et réglementaire récente (loi Grenelle I et II, loi ALUR, loi sur l'avenir de l'agriculture,...). Il traduira et déterminera les conditions de développement du territoire Midi-Corrézien pour les 10 ans suivant son approbation. C'est un document destiné à prendre en compte un

ensemble de facteurs (environnement, agriculture, développement urbain, activités économiques, déplacements, patrimoine, pratiques liées au tourisme et aux loisirs,...) et qui a comme objectif de mettre en place un développement économe et durable.

Pour réaliser ce nouveau plan, le conseil communautaire procède par étapes successives de travail, de réflexion et de concertation. Pour cela il s'est adjoint les services de bureaux d'études spécialisés : Dejante, Rural concept, Sol et cité, Regards croisés et MCM avocats.

La première phase qui a débuté en janvier 2019 est celle du diagnostic qui dressera un état des lieux et analysera les caractéristiques du territoire.

La seconde phase permettra de formaliser le projet intercommunal pour les années à venir, à travers un document appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). La dernière phase d'étude consistera à retranscrire ce projet dans un cadre plus juridique avec zonage et règlement.

Les phases 4 et 5 seront administratives puisqu'elles permettront de valider le PLUi auprès des personnes publiques associées

(Services de l'État, chambres consulaires, communes et territoire limitrophes), et de réaliser l'enquête publique.

L'ensemble de ce travail se fera en association avec les services de l'État et les différents acteurs intervenant sur le territoire.

Dans le cadre de la concertation avec la population, les documents validés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude seront consultables à la communauté de communes et dans les mairies. Des registres y sont disponibles dès à présent pour prendre en compte les réflexions des habitants et leurs propositions. Des réunions publiques seront également organisées. Le but de la concertation est d'informer la population, mais également d'étudier et d'intégrer les propositions intéressantes ayant trait à l'intérêt général du territoire. C'est pourquoi votre participation sera la bienvenue !

Une enquête publique sera mise en œuvre à la fin de la procédure (à l'horizon 2021), avant l'approbation définitive du PLUi. Elle répondra d'une manière plus formelle à l'ensemble des demandes de la population.

En savoir + : www.midicorrezien.com

Le déploiement de la fibre

La mise en place du très haut débit par la fibre à Beynat se fera en deux temps. Le tiers est de notre commune ainsi que l'extrême ouest (proche Lanteuil) devraient être raccordés à la fin de cette année.

En revanche pour le reste de la commune il faudra patienter 6 mois de plus. En décembre 2018, un NRO (Nœud de Raccordement Optique) a été installé au Moulin à Papier.

À l'échelle du Midi Corrèzien, Beynat fait partie des zones qui seront les plus rapidement irriguées par la fibre. Rappelons que le déploiement de cette dernière est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de la Corrèze et du Syndicat Mixte DORSAL.

Les travaux sont réalisés quant à eux par le groupement Axione (filiale de Bouygues Energies et Services).

La phase de commercialisation interviendra à la fin des travaux avec le choix pour chaque foyer du FAI (Fournisseur d'Accès Internet).



Accueil de loisirs « Vive l'aventure »

Depuis le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018, les enfants sont accueillis tous les mercredis, en plus des vacances scolaires, à l'Accueil de loisirs sans Hébergement (ALSH) de Beynat.

Celui-ci est assuré depuis janvier 2019 par le centre « Vive l'aventure » géré par l'association Sports Loisirs Nature dirigée par Julien Vincent. La communauté de communes qui détient la compétence petite enfance a signé une convention annuelle avec cette association.

Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis en journée de 7h20 (possibilité d'accueil à partir de 7h sur demande) à 19h ou en demi-journée avec ou sans repas. Départ/arrivée le midi : 11h45 à 12h et départ/arrivée l'après-midi : 13h30 à 14h. Selon la saison, l'accueil physique se fait soit au Domaine de la Fontaine à Miel, soit dans des locaux communaux mis à disposition au foyer rural Pierre Demarty.

Les activités proposées sont très variées et adaptées à l'âge et au rythme des enfants et profitent des atouts qu'offre le site de Miel : sports, jeux collectifs, baignade, sorties pédagogiques, randonnées, journées thématiques et aussi des ateliers et des activités manuelles d'intérieur. La fréquentation est très satisfaisante puisque 15 à 20 enfants sont régulièrement accueillis au centre Vive l'aventure.

Pour tous renseignements et modalités d'inscriptions : Contacter directement les encadrants permanents Julien Vincent ou Virginie Laforge au 06 16 02 49 39 ou 06 87 84 12 28 - alshsn19@gmail.com - www.sportsloisirsnature.com

Expression libre

Opposition municipale

La ruralité traverse une crise qui inquiète et qui menace notre qualité de vie et souligne les inégalités entre les territoires.

La baisse des aides de l'Etat, la réduction, voire la disparition des services publics, le prix du carburant, la suppression envisagée des distributeurs de billets de banque sont autant de sujets préoccupants. Face à cela, la commune rurale doit évoluer, rassembler ses forces vives, ses compétences, au-delà des dogmes qui n'ont que très peu d'influence sur notre territoire. Une conduite plus horizontale, plus participative où justice, transparence et efficacité collective, sont indispensables et conditionneront notre avenir.

L'attrait touristique de notre commune doit rester notre atout, le site du lac de Miel doit regagner sa notoriété, dans notre bourg aussi, le musée du Cabas doit enfin s'ouvrir au tourisme sur de larges plages horaires et un fléchage efficace afin de valoriser notre patrimoine culturel.

Un point essentiel nous interpelle et doit être priorisé dans les aménagements à réaliser avant l'afflux de la période estivale: dans le cœur de bourg et l'accès à Carrefour, le manque total de sécurisation pour la circulation des piétons. La concentration, le développement des commerces, le marché hebdomadaire dans ce secteur ont tendance à réduire la sécurité des piétons.

Les sorties/promenades des résidents de l'EHPAD, qu'ils soient en fauteuils roulants ou piétons, ne sont pas sans prendre de risque. N'attendons pas que l'irréversible arrive.

Sécurité toujours : il convient aussi d'engager une réflexion pour trouver une solution durable aux difficultés de parking et de sécurisation des piétons les jours de grande affluence, par la mise en place de navettes par exemple.

Bonnes vacances à tous !

L'opposition municipale

Majorité municipale

Alors que de nombreuses campagnes se désertifient, Beynat continue d'attirer de nouveaux habitants, des écoliers, des collégiens et de nombreux visiteurs car on y trouve une réelle qualité de vie et d'accueil.

Ses nombreux services, son dynamisme et le cadre exceptionnel qu'offre le centre touristique de Miel sont autant d'éléments déterminants dans les choix d'installation ou de villégiature des familles.

Ces atouts ne sont pas le fruit du hasard mais bien le résultat du travail, du sens de l'anticipation et des choix opérés par la municipalité depuis près de 20 ans.

Investissements structurants, accompagnement et développement de la vie associative, soutien aux commerces, développement des services et mise en valeur de notre patrimoine ont été et sont plus que jamais les lignes directrices de notre feuille de route et les résultats sont là !

De la même façon, la concertation avec les Beynatois fait régulièrement partie intégrante des réflexions de l'équipe municipale dans l'exercice de son mandat. Ainsi, juste après le chantier d'adressage, c'est à présent le projet d'aménagement de la rue Jean Moulin et du centre bourg qui est à l'ordre du jour de réunions d'échanges et de débats.

Desserte, accessibilité, circulation des personnes et des véhicules, sécurité, stationnement et embellissement sont au centre des préoccupations et des discussions, n'hésitez pas à y participer !

Continuons à œuvrer ensemble au service du bien vivre à Beynat.

Nous vous souhaitons un très bel été, bien à vous,

L'équipe de la majorité municipale



NUMÉROS UTILES

Mairie : Tél. 05 55 85 50 25
Fax : 05 55 85 91 81

Trésor public : 05 55 85 50 38

Sapeurs pompiers : 18
(112 depuis un portable)

Gendarmerie : 05 55 85 50 02

Pharmacie

Lionel Bockaert : 05 55 85 50 07

MAISON DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLE :

Médecins :

Dr Aymeric Arlabosse : 06 12 48 33 35
Dr Thierry Lelièvre, Dr Sébastien Mas
et Dr Gabrielle Neuville-Rougé
au 05 55 92 69 65

Chirurgien-dentiste

Sabin Sarb : 05 55 92 69 55

Sage-femme

Élodie Mas : 05 55 92 69 59

Masseurs-kinésithérapeutes :

05 55 92 69 60
Benjamin et Éloi Lecavelier,
Lisa Labesque, Louis Cellier,
Myriam Lina, Céline Souteyrand
et Armandine Schuller

Ostéopathe

Lisa Labesque : 06 19 36 38 31

Diététicienne, nutritionniste

Gisèle Vergne : 06 10 46 08 94

Infirmières libérales

Sylvie Seyeux-Boisserie,
Élodie Giraud, Valérie Senepin et
Nathalie Meyrignac : 05 55 92 69 51

Infirmières MSA :

05 55 92 69 52

Orthophonistes :

05 55 92 69 54

Psychologue

Céline Fournanty : 06 83 34 92 35

Sophrologue :

Catherine Buf : 06 09 63 06 05

SSIAD Midi-Corrézien (service de soins infirmiers à domicile) :

05 55 84 02 02

Ambulances VSL Beynat Assistance :

05 55 85 59 59

AUTRE PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Ostéopathe :

Gaëlle Renié (bourg) : 06 45 38 76 88

Maison de retraite :

05 55 85 50 20

Office de tourisme Vallée de la

Dordogne Corrézienne :

05 65 33 22 00 ou 05 55 91 09 94

info@vallee-dordogne.com

Déchetterie :

05 55 85 96 22

Maison du Département :

05 19 07 81 21

Communauté de communes

Midi Corrézien :

Secrétariat : 05 55 84 31 00

contact@midicorrezien.com

Instance de Coordination

pour l'Autonomie : 05 55 84 05 05

Collège :

05 44 41 92 40

École primaire :

05 55 85 59 72

École maternelle :

05 55 24 41 12

La Poste - Bourg :

05 55 85 50 39

Espace missionnaire de Tulle :

05 55 26 71 72

Information Croix-Rouge :

05 55 85 50 25

Répertoire

Carnet

En Bref

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales ont changé. L'inscription est possible toute l'année. A noter qu'à la veille d'un scrutin, la date limite d'inscription est le dernier jour du deuxième mois précédant celui du scrutin.

DÉCHETS PHYTOSANITAIRES : AVIS AUX JARDINIERS AMATEURS

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la vente, l'usage et la détention de produits phytosanitaires de synthèse sont interdits. Les pesticides non utilisés et leurs emballages ne sont pas des déchets comme les autres. En effet, ils peuvent représenter un danger pour la santé et pour l'environnement s'ils ne sont pas collectés puis traités correctement. Il en va de même pour les produits chimiques d'entretien comme les peintures, les colles, l'antigel, l'essence de térébenthine, etc.,

Si vous avez chez vous des produits phytosanitaires de synthèse, la solution consiste à les rapporter à l'enseigne de bricolage ou de jardinerie où ils ont été achetés (collectes temporaires), ou de vous en débarrasser dans des conditions sécurisées, gratuitement, auprès d'un point de collecte acceptant ce type de déchets.

Le non-respect des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires prévues par la loi est une infraction pénale qui est passible de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/jardiner-avec-des-produits-dorigine-naturelle>. Vous y trouverez la liste actualisée au 23 mai des produits autorisés et non autorisés, ainsi que les coordonnées des lieux de collectes les plus proches de chez vous. La déchetterie de Beynat Eco-DDS est habilitée à les recevoir.

Pratique

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE :

Ouvert de 14 h à 18 h les lundis, mercredis et vendredis. De 8h à 12h les mardis et jeudis. Toute la journée le samedi (8h-12h et 14h-18h). Tél. 05 55 85 96 22

LA MAIRIE :

Rue de la Mairie - 19190 BEYNAT
Tél. 05 55 85 50 25 - Fax : 05 55 85 91 81
E.mail : mairie-de-beynat@wanadoo.fr ou
beynat@mairie19.fr - www.beynat.fr

Accueil en mairie

Le lundi après-midi : 14h à 17h. Du mardi au vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 17h. Le samedi matin : 8h30 à 12h.

Permanences du maire

Lundi et vendredi de 14h à 16h, sur rendez-vous au 05 55 85 50 25.

NAISSANCES

Rémi, né le 8 mars 2019,
fils de Sébastien RAULHAC
et Lisa POMMEPUY (Puy de Noix)

Rafaël, né le 17 mars 2019,
fils de François GILQUIN
et Sylvie HALLYNCK (Le Vergnat)

Lalie, née le 25 mars 2019,
fille de Jean-Michel MURAT et
Nolwenn LE DIMEET (Rue Jean Moulin)

Ugo, né le 18 avril 2019, fils de
Kevin AURIAT et Rose Marie GAUTIER
(Tièbefond)

Wendy, né le 15 mai 2019,
fils de Joffrey MASSON et Julie FARINA
(Espagnagol)

DÉCÈS

DUGUET Marie Micheline,
le 10 janvier 2019 (EHPAD)

HEYMANS Catherine,
née VAN DEN BOOGAART,
le 27 janvier 2019 (EHPAD)

GOUDOU Marie-Louise,
née TRIN, le 28 janvier 2019 (EHPAD)

LAJOINIE Jeanne, née POUJADE,
le 31 janvier 2019 (EHPAD)

HARLEZ Pierre,
le 10 février 2019 (Lauliadou)

JARRY Jeanne, née GONZALEZ,
le 15 février 2019 (EHPAD)

TRAINS Michel,
le 8 mars 2019 (Le bourg)

MERPILLAT Marie-Madeleine,
le 13 avril 2019 (EHPAD)

MESTUROUX Jean Alexandre, ancien
maire de Palazanges, le 21 avril 2019 (EHPAD)

LACHAUD Aristide Auguste Fernand,
le 18 mai 2019 (Chassancet)

MAZILLIER Jeanne, née POURCHER,
le 29 mai 2019 (Village de Miel)

BONNEL Jacqueline, née BIZOT,
le 29 mai 2019 (Route de Beaulieu)

MARIAGES

Boris DESSUS BAYLE et
Marjorie LAROUÉ, le 9 février 2019

Laurent Valère DEGOSSE et
Laurence QUEUIL, le 15 juin 2019

Agenda

RENTRÉE DES CLASSES

Lundi 2 septembre 2019

FESTIVAL ACCORDÉON PASSION

Vendredi 27, samedi 28
et dimanche 29 septembre 2019

VACANCES DE TOUSSAINT

Du samedi 19 octobre
au dimanche 3 novembre 2019

FOIRE À LA CHÂTAIGNE

Dimanche 20 octobre 2019

VACANCES DE NOËL

Du vendredi 21 décembre 2019
au dimanche 5 janvier 2020

DONS DU SANG

Jeudi 11 juillet et mercredi 30 octobre
Au foyer rural Pierre Demarty de 15h30 à 20h30

La clé des champs : Journal municipal de Beynat
Revue d'information publiée par la municipalité de Beynat - 19190 Beynat

Directeur de la publication : Jean-Michel MONTEIL

Responsables de la rédaction : Christine CARBONNEIL, Lucile BIGAND et Yann LOMENECH

Avec la collaboration de l'ensemble du conseil municipal et des associations

Photos : Yann LOMENECH, David VALLAT, Club photo, les élus et responsables associatifs.

Mise en page : Sylvie MAHÉ - Brive.

Impression : sur papier PEFC par MAUGEIN Imprimeurs, adhérent





Beynat
- Corrèze -

n°26

la clé
des champs